Romain PARIS

76, rue du Père Corentin

75014 Paris

Urbaniste, ancien adjoint EELV au Maire du 14e ardt de Paris

Paris, le 02 mai 2016

Objet : participation au débat public sur le projet EuropaCity

Le renforcement des instances de débat public depuis les années 1990 a permis de multiplier les occasions pour les citoyens de se prononcer sur les grands projets d'aménagement urbain et d'infrastructures, et le débat organisé par la CNDP – qu'il faut une nouvelle fois remercier de son rôle - sur l'opportunité du projet EuropaCity permettra, il faut l'espérer, au plus grand nombre de prendre conscience du caractère absurde et néfaste de ce projet et d'en repousser la création. Quand bien même l'on peut regretter la dissymétrie systématique de ces débats, au cours desquels la maîtrise d'ouvrage dispose d'informations et de moyens largement supérieurs aux citoyens, même représentés par des associations sans but lucratif, il n'en reste pas moins que cette première étape – dont il faut souhaiter qu'elle soit la dernière – est bienvenue, et il faut compter sur l'objectivité et l'engagement des représentants de la CNDP pour qu'il soit un riche moment de démocratie.

A l'heure où les enjeux de la transition énergétique, de la ville durable et d'une société sobre en ressources ne font plus guère l'objet de contestation et sont inscrits dans les politiques publiques nationales comme locales, au regard des engagements européens et mondiaux de notre pays, on ne peut qu'être surpris qu'un projet tel qu'EuropaCity puisse encore être envisagé.

On jugera comme on voudra l'opportunité de développer des modes de consommation touristique d'un autre âge, dans une concurrence effrénée à attirer, au nom de la création d'emplois, des voyageurs du monde entier vers des loisirs qu'ils trouveront tantôt à Dubaï ou à Cancun. Rien qu'en cela, EuropaCity par ses installations prévues, énergivores et coûteuses, et par les distances à parcourir pour les publics ciblés, constitue une aberration. Il se démodera comme d'autres projets de ce type avant lui. Il constitue l'anti-thèse des pratiques touristiques les plus contemporaines, en quête de sens, d'authenticité, d'urbanité et d'espaces naturels préservés.

Mais plus grave, ce projet est en complète contradiction avec les perspectives d'aménagement de la métropole parisienne et avec tous les engagements pris ces dernières années :

- Il vient urbaniser de précieuses terres agricoles qui pourraient accueillir des fermes urbaines à grandes échelles, favorisés dans la recherche de circuits courts, et créatrices d'emplois non délocalisables ;
- Il contredit les enjeux d'interruption de l'extension urbaine portée depuis de SDRIF de 1994, et largement renforcé dans le SDRIF de 2013, en encourageant le développement de territoires en limite de la couronne urbanisée et contredisant les efforts des villes de la métropole pour tenter de concentrer la densité urbaine ;
- Il contredit la trame verte et bleue et le schéma régional de cohérence écologique qui définissent l'exigence de continuités écologiques et de réserves de biodiversité ;
- Il encourage le recours à l'automobile et contrevient aux enjeux de réduction de la congestion et de la pollution atmosphérique ;

- Il vient concurrencer des installations récentes déjà difficiles à équilibrer financièrement autour de l'aéroport de Roissy, dans un contexte de suroffre commerciale et de loisirs.

Pour ces raisons, il faut absolument que le débat débouche sur un avis défavorable et permette de développer des alternatives soucieuses elles aussi de développement économique durable, d'emplois, et biodiversité et de soutenabilité.